



Droits d une mere a son fils

Par **doudouliline**, le **15/11/2009** à **21:48**

bonjours quelle somme argent une mere peu donner a son fils sans droits de succession
merci

Par **JURISNOTAIRE**, le **16/11/2009** à **11:33**

Bonjour, Doudouliline (quelle peluche adorable!).

Un parent peut donner à chacun de ses enfants légitimes, jusqu'à 151.950 €. en franchise de "droits de mutations à titre gratuit".

La donation doit faire l'objet d'une déclaration (simple imprimé à remplir) au bureau de l'Enregistrement.

Elle peut être renouvelée, toujours en franchise de droits, tous les 6 ans. Si le montant donné dépasse le plafond ci-dessus indiqué, il faudra donc attendre six ans pour effectuer un autre don exonéré.

Avez-vous plusieurs enfants ?

Votre bien dévoué.

Par **doudouliline**, le **16/11/2009** à **15:40**

non; ce le grand pere de mon mari qui est decede ; et ma belle mere ve nous faire un cheque sur l heritage quelle va avoir